



2024 - 2030

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

**PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES**

« Je réduis et je trie mes déchets »

PREAMBULE

Réparer, donner, réemployer, réutiliser plutôt que jeter.

Bien acheter pour mieux recycler, limiter sa consommation.

Activer l'économie circulaire...

Ces pratiques quotidiennes, ces « petits gestes » tendent à réduire les déchets. La sobriété promeut cette démarche de diminution de quantités de déchets produits et donc de quantités de ressources naturelles extraites et transformées.

La situation économique et sanitaire actuelle, les changements climatiques révèlent que la sobriété est un élément de réponse permettant de diminuer la dépendance à certaines ressources.

L'Etat, L'Europe peuvent inciter les entreprises à agir au niveau de la production, notamment avec la loi AGEC de 2020. L'objectif annoncé étant de réformer en profondeur nos modes de production et de consommation, afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Les citoyens peuvent agir au niveau de leur consommation.

Cœur de Savoie est active pour accompagner ces changements, conseiller et aider les habitants à inscrire dans la durée ces nouvelles habitudes.

Le premier Plan Local de Prévention des Déchets Cœur de Savoie a été rédigé et lancé en 2017. Durant les six ans de déploiement des actions, un travail de fond a été réalisé. Il a permis notamment de développer un travail de partenariat avec des structures du territoire, de sensibiliser les habitants et les enfants.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes va diriger ce 2^{ème} programme de prévention simultanément avec le Plan Climat et le Plan Alimentaire Territorial.

Ce plan fixe les objectifs pour les six prochaines années, il reste révisable et sera évalué au cours de son avancée.

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
SOMMAIRE	2
I. Contexte	4
a. Périmètre.....	4
b. Cadre législatif et réglementaire	5
c. Bilan du 1 ^{er} PLPDMA	6
d. Politiques du territoire liées au PLP.....	7
II. Références et objectifs	9
a. Objectif global de réduction des déchets.....	9
b. Valoriser les biodéchets.....	10
c. L’accompagnement au changement	10
d. La seconde vie.....	10
e. La sensibilisation et la communication.....	10
III. Le territoire.....	11
a. Localisation	11
b. Occupation de l’espace.....	11
i. La production de déchets sur le territoire.....	18
a. Les ordures ménagères.....	18
i. La collecte	18
ii. Le traitement	18
iii. La tarification des professionnels.....	18
iv. Les tonnages	18
a. Les recyclables	19
i. La collecte	19
ii. Le traitement	19
iii. Les tonnages	20
iv. Les bornes textiles	21
b. Analyse des tonnages OMR + recyclage.....	22
c. Les déchèteries	23
Le fonctionnement	23
Le contrôle d’accès en déchèterie.....	23
Les éco-organismes	24

La recyclerie.....	24
Les tonnages des déchèteries	25
Analyse des tonnages des déchèteries	25
ii. Analyse du diagnostic.....	26
iii. Les fiches actions	28
Fiche Action 1.1 : Développement du compostage partagé et d'établissement.....	30
Fiche Action 1.3 : Promouvoir la réduction des végétaux envoyés en déchèteries.....	32
Fiche Action 1.4 : Développer et structurer des solutions de broyage des végétaux.....	33
Fiche Action 2.1 : Sensibiliser aux bonnes pratiques d'achats alimentaires.....	34
Fiche Action 2.2 : Accompagner les évènements dans le tri et la réduction des déchets	35
Fiche Action 2.3 : Développer l'utilisation du Stop Pub	36
Fiche Action 2.4 : Proposer un programme d'ateliers et de visites autour de la réduction des déchets 37	
Fiche Action 2.5 : Organisation d'un évènement dédié à la réduction des déchets à l'échelle du territoire	38
Fiche Action 2.6 : Lutte contre le gaspillage alimentaire	39
Fiche Action 2.7 : Accompagner les entreprises et les industriels dans le tri et la réduction de leurs déchets	40
Fiche Action 3.1 : Communiquer sur les possibilités de réparation et/ou d'aide	41
Fiche Action 3.2 : Développement d'espaces d'échange d'objets	42
Fiche Action 3.3 : Poursuivre le soutien au fonctionnement de la recyclerie.....	43
Fiche Action 4.1 : Développer la communication autour des actions du PLP	44
Fiche Action 4.2 : Sensibiliser les enfants et les jeunes	45
Fiche Action 4.3 : Développer l'éco-exemplarité des collectivités.....	46



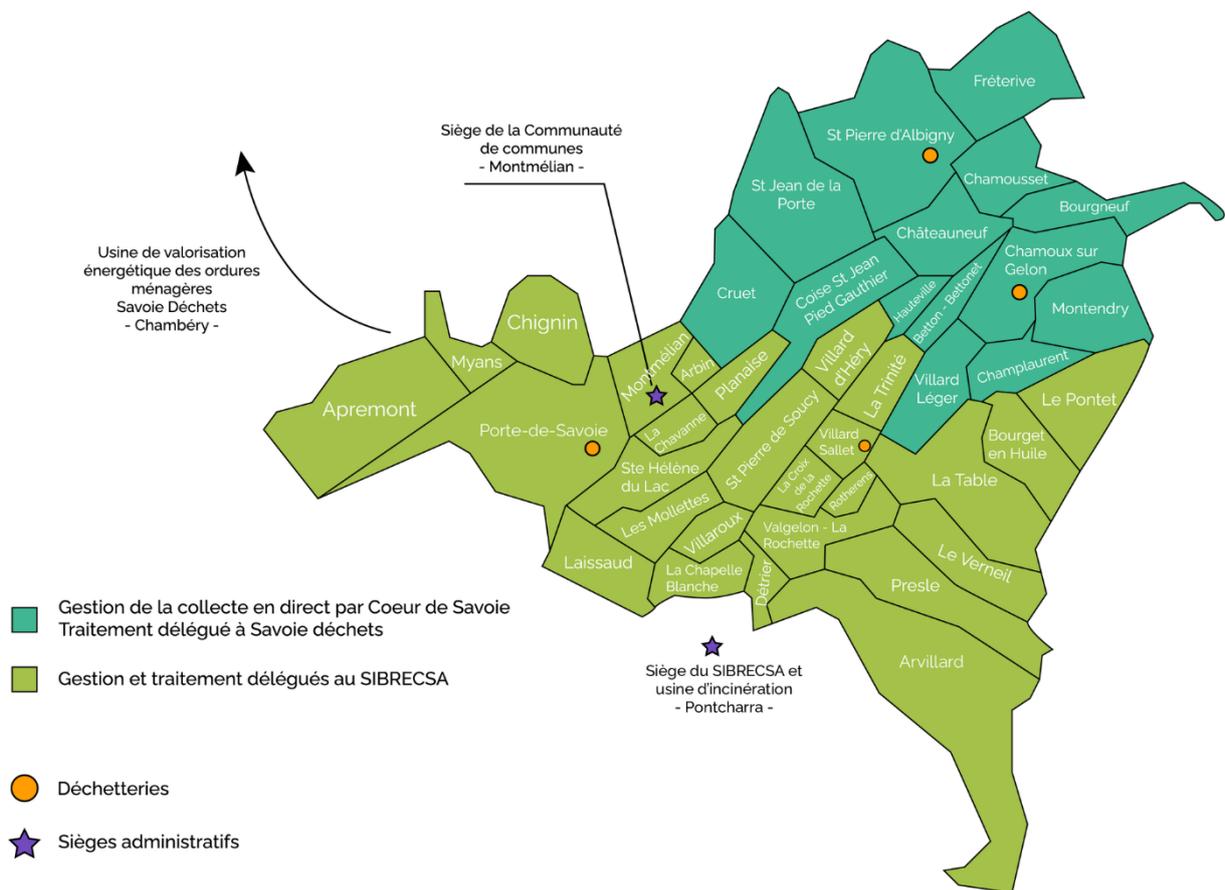
I. Contexte

a. Périmètre

La Communauté de communes Cœur de Savoie compte 41 communes.

Toutefois, elle exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon.

Le plan de prévention concerne, par conséquent, les communes suivantes : Betton-Bettonet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlaurant, Châteauneuf, Coise Saint Jean Pied Gauthier, Cruet, Fréterive, Hauteville, Montendry, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre D'Albigny, Villard Léger.

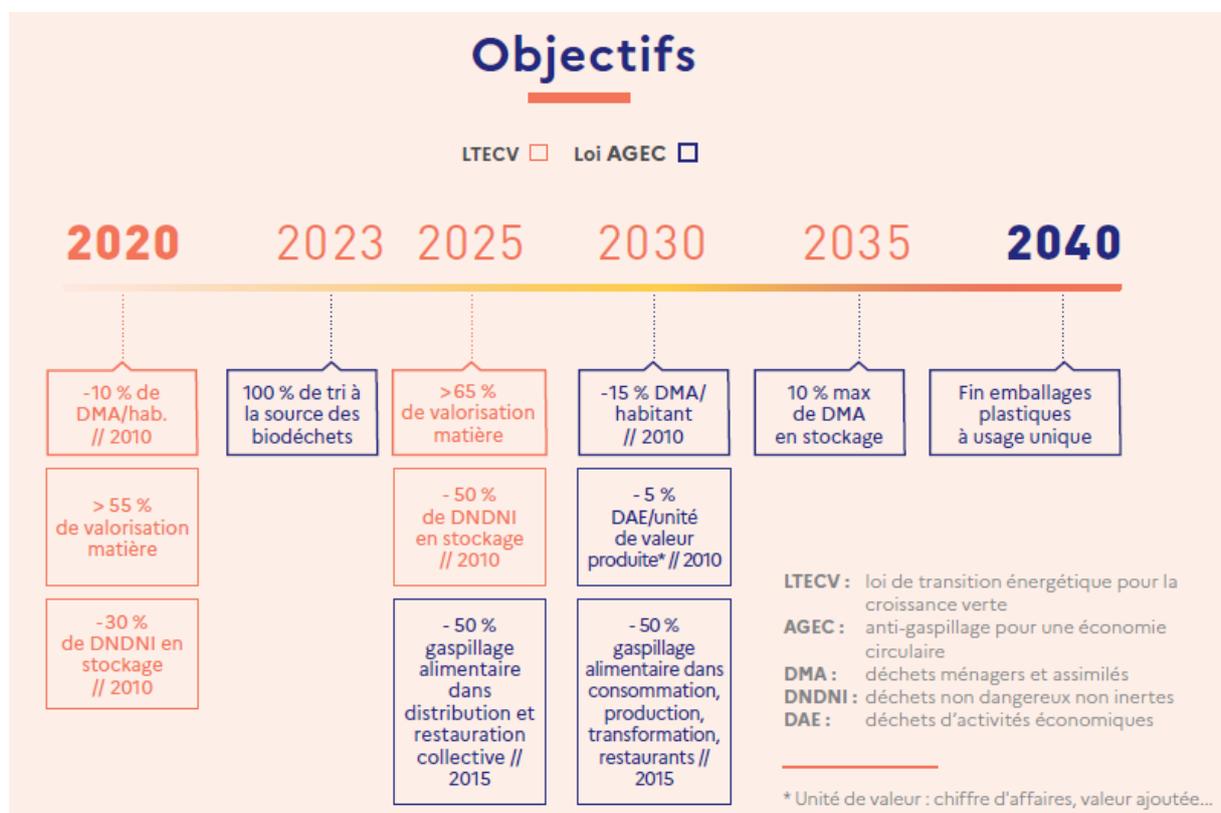


b. Cadre législatif et réglementaire

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés planifie et coordonne les actions pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés. Il précise notamment les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Il concourt à la mise en œuvre des objectifs nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets.

De nombreux décrets et lois définissent la politique nationale de gestion des déchets. Ci-dessous les principaux plans et lois les plus récents (*données ADEME - Déchets chiffres-clefs – juin 2023*)



La loi AGEC, loi anti gaspillage pour une économie circulaire :

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :

1. Stopper le gaspillage : ne plus détruire les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets du bâtiment ;
2. Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets ;
3. Mieux informer le consommateur : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles
4. Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages : consigne, reprise un pour un.

Le Plan National de Prévention des Déchets (2021-2027) fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030.

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

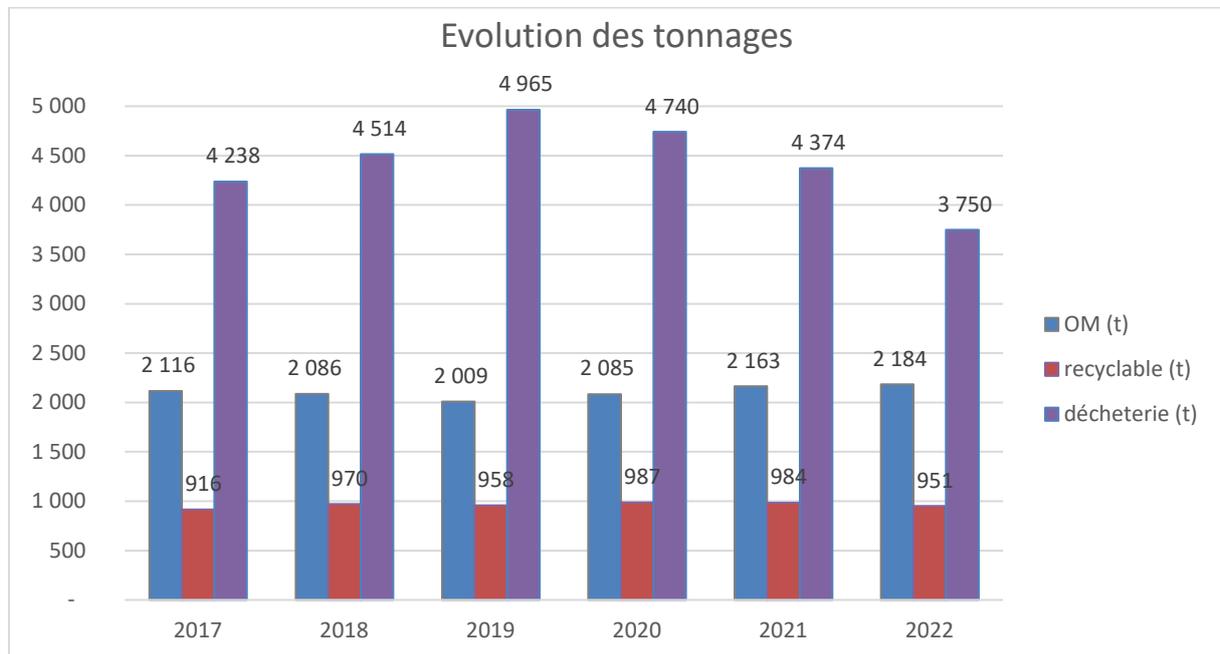
Au niveau régional, le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** se substitue aux schémas préexistants notamment le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

- Stabiliser la production des déchets ménagers et assimilés, des déchets d'activité des entreprises (dont BTP) et des déchets dangereux
- Accélérer le développement du recyclage des déchets, pour en faire une ressource pour les territoires
- Améliorer la valorisation des déchets : assurer une transition équilibrée entre les territoires et la juste répartition d'infrastructures de gestion des déchets

c. Bilan du 1^{er} PLPDMA

Le 1^{er} PLPDMA engagé par Cœur de Savoie prévoyait une diminution de 70kg/an/habitant des Déchets Ménagers Assimilés.

La politique de gestion et de prévention des déchets a permis d'atteindre cet objectif puisqu'une diminution de 11 % des DMA a été atteinte entre 2017 et 2023. Les habitants produisaient chacun 613 kg de DMA en 2017 contre 545kg de DMA en 2022.



Entre 2017 et 2022, les OM ont augmenté de 3%, et les recyclables de 4%. Les tonnages en déchèteries ont baissé de 11%. C'est essentiellement l'évolution des tonnages en déchèteries qui a permis cette diminution globale des DMA.

Un bilan mi-parcours en 2021 a permis de prendre en compte de nouvelles réglementations et de nouveaux besoins sur le territoire. Certaines des 15 actions du PLPDMA ont été modifiées.

d. Politiques du territoire liées au PLP

Les actions du territoire

Les différentes démarches menées sur le territoire par les services de la Communauté de communes et par les partenaires cités ci-dessous montrent que le déploiement du PLPDMA s'inscrit dans une démarche de transversalité.

- **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** de Cœur de Savoie 2020-2025 est un plan d'action visant à limiter, anticiper et réduire les impacts du changement climatique sur la santé, l'environnement et l'économie du territoire tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Des objectifs de réduction des déchets rejoignant le PLPDMA sont inclus dans ce plan.

- **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)** de Cœur de Savoie est en cours d'élaboration. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux et de qualité en restauration collective.

Des objectifs de réduction du gaspillage alimentaire rejoignant le PLPDMA sont inclus dans ce plan.

Dans le cadre des Pôles Territoriaux de Coopération économique PTCE, une synergie s'est mise en place entre Fibr'Ethik, le service économique de cœur de Savoie et Solucir.

- **Le Pôle Economie Circulaire (PECCS)** en Cœur de Savoie a été lancé en 2023.

Il a pour objectif de faciliter la circularité entre les entreprises : que les déchets des uns deviennent les ressources des autres. De plus un atelier de réparation ainsi que le développement du réemploi des bouteilles en verre sont en développement.

- **Le SIBRECSA** a reconduit en décembre 2023 son second PLPDMA.

Certaines des actions menées par le SIBRECSA concernant les habitants des communes de Cœur de Savoie pourront être menées en transversalité avec le plan du service déchets.



II. Références et objectifs

a. Objectif global de réduction des déchets

La prévention des déchets concerne toutes les mesures prises pour éviter ou retarder le fait qu'un déchet soit produit.

Les objectifs de ce PLPDMA doivent être compatibles notamment avec le PNPD et le SRADDET présentés précédemment.

Le 2^e Plan Local de Prévention des Déchets de la Communauté de Communes Cœur de Savoie sera lancé au printemps 2024 pour une période de cinq ou six ans.

En 2022, sur le territoire, chaque habitant a produit en moyenne 545 kg de déchets ménagers et assimilés. La production des DMA est donc plutôt basse en moyenne mais c'est la production des OMR basse qui contrebalance une production en déchèteries haute.

Comparaison de la production de déchets (en kg/habitant/an)

	Cœur de Savoie 2022	France *	Région AURA*
OMR	171	243	223
EMBALLAGES			
PAPIERS	35	122	49
VERRE	40		35
DECHETERIES (avec gravats et textiles)	299	243	246
Total	545	611	553

**données ADEME 2021*

L'objectif de ce second PLPDMA est donc d'atteindre à l'horizon 2030 une réduction **de 6% des DMA, soit 33 kg de diminution par habitant.**

Nous présentons quatre grandes thématiques pour réduire la production de déchets et l'empreinte environnementale liée à notre consommation autour des biodéchets, de l'accompagnement au changement, la seconde vie et la sensibilisation, la communication auprès des consommateurs.

b. Valoriser les biodéchets



La loi AGEC ainsi que le droit européen prévoient la généralisation du tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Tous les habitants doivent avoir à proximité une solution pour trier leurs déchets de table et de cuisine ainsi que leurs déchets verts. Les collectivités locales sont tenues de mettre en place ces solutions. Les professionnels eux ont l'obligation de trier leurs biodéchets.

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Les trier présente de nombreux bénéfices environnementaux, financiers, sociaux...

c. L'accompagnement au changement



La loi AGEC prévoit de sortir du plastique jetable.

Les principales mesures visant à mettre fin au plastique à usage unique d'ici 2040 sont : l'interdiction du suremballage des fruits et légumes et de la vaisselle jetable des fast-foods, l'introduction d'une consigne mixte pour le réemploi et le recyclage, le déploiement de dispositifs de vrac, d'ajouter un filtre à microfibres plastiques sur les laves linges neufs...

Elle prévoit aussi de lutter contre le gaspillage y compris contre le gaspillage alimentaire. Les invendus alimentaires et une meilleure gestion des stocks seront encouragés.

d. La seconde vie



La loi AGEC prévoit également d'agir contre l'obsolescence programmée et favorise le mieux produire.

L'objectif est de lever les freins au développement de la réparation : rendre la réparation plus accessible pour les consommateurs et faciliter les actions de réparation des produits et équipements avec la création d'un bonus réparation.

De nouvelles filières de REP (responsabilité élargie des producteurs) seront créées : pneus, véhicules, chewing-gum, textiles sanitaires, emballages industriels et commerciaux...

La loi AGEC prévoit de lutter contre le gaspillage et de créer des fonds pour le réemploi. Le but est de créer les conditions favorisant l'essor du réemploi et de la réutilisation en France, en soutenant les recycleries. Il est proposé de déployer sur l'espace public des poubelles de tri à partir de 2025.

e. La sensibilisation et la communication



La loi AGEC prévoit de mieux informer les consommateurs notamment :

Créer un logo unique et uniformiser les couleurs de poubelle, informer de la présence éventuelle de perturbateurs endocriniens...

Les collectivités peuvent prendre une place importante en étant elle-même éco-exemplaire.

III. Le territoire

a. Localisation

A la croisée du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin, les communes de la Communauté de communes Cœur de Savoie sont très bien desservies par les axes autoroutiers (A41 et A43) et ferroviaires (lignes Grenoble – Chambéry et Chambéry – Maurienne / Tarentaise) et se situent en moyenne à 1 heure des aéroports internationaux de Lyon Saint Exupéry et Genève.

Les métropoles régionales sont aussi toutes proches : Chambéry à 20 minutes, Grenoble à 30 mn, Annecy à 45 mn, Lyon et Genève à 1h15mn, Turin à 2h00.



Les 14 communes concernées par ce plan de prévention sont localisées au nord-est de Cœur de Savoie et représentent 37 % de la surface total de la Communauté de communes (33 013 ha).

b. Occupation de l'espace

Les 14 communes concernées par le plan de prévention s'étendent sur un territoire de 123 km². Il s'agit d'un vaste territoire, doté d'une densité de population de 100 hab./km² et donc rural.

c. Démographie

⇒ Evolution de la population du territoire par communes

Communes	Population 2015	Population 2021	Évolution
Betton-Bettonnet	322	310	-4%
Bourgneuf	692	689	0%
Chamousset	600	621	3%
Chamoux-sur-Gelon	942	975	3%
Champ-laurent	41	31	-32%
Châteauneuf	875	959	9%
Coise-Saint Jean Pied Gauthier	1243	1320	6%
Cruet	1041	1064	2%
Fréterive	565	635	11%
Hauteville	355	364	2%
Montendry	63	53	-19%
Saint Jean de la Porte	985	1037	5%
Saint Pierre d'Albigny	4030	4277	6%
Villard Leger	504	456	-11%
TOTAL	12258	12791	4%

L'augmentation générale de la population sur le territoire est supérieure aux évolutions à plus grande échelle (augmentation de 4.46% de la population en Cœur de Savoie, 3% de la population en Savoie, de 1.9% en France).

On voit néanmoins que les communes les plus excentrées se dépeuplent, mais certaines plus centrales, (mais autant rurales), ont une croissance importante.

Un des facteurs essentiel d'installation des nouveaux arrivants semble être l'accessibilité aux différents services hors de la commune.

⇒ Composition des foyers par commune

Communes	Total	Personnes seules		Couple sans enfant		Couple avec enfant		Famille mono parentale		Autre	
Betton-Bettonnet	133	43	32%	41	31%	48	36%				
Bourgneuf	266	62	23%	72	27%	112	42%	15	6%	5	2%
Chamousset	240	56	23%	81	34%	88	37%	14	6%		
Chamoux-sur-Gelon	402	130	32%	105	26%	116	29%	45	11%	5	1%
Champ-laurent	22	9	41%	9	41%	4	18%				
Châteauneuf	375	93	25%	113	30%	113	30%	56	15%		
Coise-Saint Jean Pied Gauthier	512	98	19%	159	31%	202	39%	48	9%	5	1%
Cruet	454	117	26%	141	31%	155	34%	30	7%	10	2%
Fréterive	246	52	21%	73	30%	107	43%	9	4%	5	2%
Hauteville	146	36	25%	51	35%	59	40%	0	0%		
Montendry	29	15	52%	5	17%	5	17%	5	17%		
Saint Jean de la Porte	400	98	25%	127	32%	130	33%	45	11%		
Saint Pierre d'Albigny	1890	695	37%	530	28%	460	24%	175	9%	30	2%
Villard Leger	185	37	20%	73	39%	69	37%	5	3%		
Cœur de Savoie	5300	1541	29%	1580	30%	1668	31%	447	8%	60	1%

On note une répartition très égale sur le territoire entre les familles avec enfant, les couples et les personnes seules. Moins de 50% de la population a donc des enfants.

⇒ Répartition de la population par type de logement

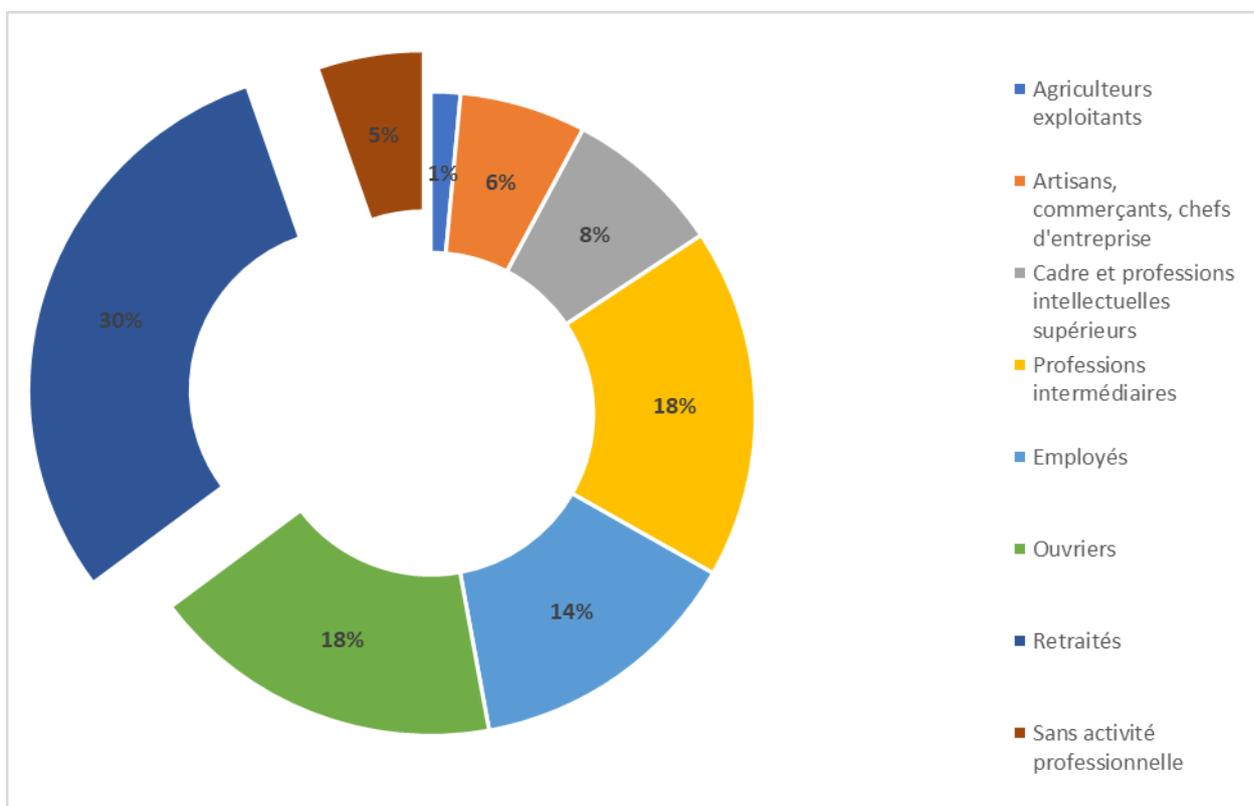
Communes	Total	Maisons		Appartements		Autres	
Betton-Bettonnet	159	140	88%	19	12%		
Bourgneuf	298	265	89%	31	10%	2	1%
Chamousset	259	211	81%	48	19%		
Chamoux-sur-Gelon	498	366	73%	126	25%	6	1%
Champ-laurent	68	64	94%	4	6%		
Châteauneuf	427	378	89%	48	11%	1	0%
Coise-Saint Jean Pied Gauthier	584	485	83%	94	16%	5	1%
Cruet	530	480	91%	47	9%	3	1%
Fréterive	291	254	87%	35	12%	2	1%
Hauteville	171	149	87%	21	12%	1	1%
Montendry	57	54	95%	3	5%		
Saint Jean de la Porte	509	460	90%	48	9%	1	
Saint Pierre d'Albigny	2209	1348	61%	837	38%	24	1%
Villard Leger	229	211	92%	18	8%		
TOTAL	6289	4865	77%	1379	232	45	1%

La ruralité du territoire induit logiquement la présence prépondérante de maisons individuelles et de peu de logements collectifs.

Le plan de prévention doit donc prévoir une part importante d'actions visant les logements individuels, tel que le compostage ou le broyage de déchets verts, tout en initiant des actions pour l'habitat collectif. En effet, le PLP a pour objectif de toucher toutes les populations et tous les habitats. Aussi, et dans la mesure où, sur deux communes, le pourcentage d'appartements est supérieur à 20%, le développement de sites de compostage collectifs est tout à fait pertinent.

d. Catégories socio-professionnelles

⇒ Répartition de la population par catégorie socio-professionnelle



Les habitants des 14 communes visés par le PLP occupent pour la majorité une activité d'employé, d'ouvrier, ou exercent des professions intermédiaires (infirmières, professeurs, assistantes sociales, etc.).

On estime, d'après cette étude, que les actifs du territoire appartiennent pour la plupart à la classe moyenne, et sont donc attentifs à leurs dépenses. Au niveau du PLP, il sera donc, vraisemblablement, pertinent d'orienter la prévention vers des actions qui améliorent le pouvoir d'achat du citoyen, ou contribuent à faire diminuer ses dépenses.

Le plan de prévention doit donc tenir compte de la composition socio-professionnelle du territoire et les actions devront être axées sur la maîtrise des coûts en adoptant des comportements écoresponsables.

e. Secteurs d'activités

Cette partie a pour but de désigner, en fonction de la répartition des activités sur le territoire, les secteurs sur lesquels une action de prévention des déchets pourra avoir le maximum d'impact.

Cinq secteurs sont ainsi identifiés : l'agriculture, l'industrie, la construction, les commerces (toute activité consistant à acheter des produits à des tiers pour la revente) et les services non-marchands (les services publics et collectivités).

⇒ Nombre de contribuables

Communes	Ménages	Professionnels	Non marchand	Total
Betton-Bettonnet	122	6	1	129
Bourgneuf	242	20	2	264
Chamousset	230	16	1	247
Chamoux-sur-Gelon	420	29	1	450
Champ-laurent	NA		1	1
Chateauneuf	362	20	2	384
Coise-Saint Jean Pied Gauthier	511	30	3	544
Cruet	438	23	4	465
Fréterive	255	20	2	277
Hauteville	141	2	1	144
Montendry	NA	1	1	2
Saint Jean de la Porte	400	15	3	418
Saint Pierre d'Albigny	1834	120	26	1980
Villard Leger	179	7	2	188
TOTAL	5134	309	50	5493

Le taux de contribuables non particulier sur le territoire est de 6%, la majorité de la population visée est donc constituée des ménages et des habitants. Nous prendrons en compte néanmoins dans la suite cette part de professionnels et de collectivités.

⇒ Caractéristiques des établissements (données INSEE 2021)

Communes	Total	Agriculture		Industrie		Construction		Commerces		Services non marchands	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Betton-Bettonnet	7	1	14%	0	0%	2	29%	3	43%	1	14%
Bourgneuf	22	1	5%	3	14%	5	23%	11	50%	2	9%
Chamousset	17	2	12%	1	6%	3	18%	10	59%	1	6%
Chamoux-sur-Gelon	30	2	7%	7	23%	3	10%	14	47%	1	3%
Champ-laurent	1	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%
Coise-Saint Jean Pied Gauthier	33	6	18%	6	18%	4	12%	14	42%	3	9%
Cruet	27	4	15%	4	15%	7	26%	8	30%	4	15%
Fréterive	22	12	55%	0	0%	2	9%	6	27%	2	9%
Hauteville	3	1	33%	1	33%	0	0%	0	0%	1	33%
Montendry	2	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%	1	50%
Saint Jean de la Porte	18	2	11%	0	0%	4	22%	9	50%	3	17%
Saint Pierre d'Albigny	146	13	9%	8	5%	20	14%	91	62%	26	18%
Villard Leger	9	1	11%	0	0%	4	44%	2	22%	2	22%
Cœur de Savoie	337	45	13%	30	9%	54	16%	169	50%	48	14%

Ce tableau met en évidence la présence importante des entreprises sur le territoire. Notons que la plupart de ces entreprises emploient moins de 10 salariés : il s'agit pour majorité d'activités artisanales (maçonnerie, charpente, menuiserie, etc.).

Notons que les différents secteurs se répartissent de manière très hétérogène sur chaque commune, avec une majorité de commerces (50% en moyenne).

Toutefois, ces entreprises produisent des déchets qui ne sont, pour la plupart, pas concernés par les objectifs de réduction du plan de prévention, celui-là s'adressant seulement aux déchets des ménages et déchets assimilés. Elles ne seront donc pas ciblées, en priorité, par le plan de prévention.

Néanmoins, dans un souci de répondre aux exigences nationales et prendre en compte la répartition des acteurs économiques sur le territoire, la Communauté de Communes prévoit la mise en place d'une action à destination des entreprises.

On note que les structures du service public sont présentes sur le territoire (14% des établissements). Or, les collectivités sont parfois très productrices de déchets, notamment du papier et des déchets verts, et ont un devoir d'éco-exemplarité. Collectivités et organismes publics devront soutenir le plan de prévention et faciliter sa mise en exécution par une collaboration renforcée. Une action du PLP leur sera spécifiquement dédiée.

Par ailleurs, les commerces de proximité occupent une part importante de l'activité locale, et doivent être soutenus pour développer davantage l'économie locale. Nous souhaitons associer les commerces aux actions de prévention, les encourager à diminuer leurs déchets et les inciter à adopter des habitudes de vente plus éco-responsables.

Enfin, il est essentiel de s'appuyer sur le tissu associatif pour mener à bien le plan local de prévention. Les associations sont des partenaires de choix pour la collectivité : les projets de ressourcerie ou d'ateliers créatifs devront être conduits avec et/ou par eux. Les différents chantiers d'insertion présents en Cœur de Savoie sont des partenaires intéressants afin de coupler insertion professionnelle et action d'intérêt général.

Le territoire se décompose en 7 zones, totalisant 126 entreprises, qui offrent des possibilités intéressantes en matière de mutualisation des moyens dans ce domaine :

Type	Nom de la zone	Commune	Construction	Immobilier	Manufacture	Services	Commerce	Restauration	Spécialisées	Transport	Gestion eau	Enseignement	Finance	Loisirs	Agriculture	Autres	total
ZI	Alp'Arc	Bourgneuf		3	2	4	2	1		2	5		2	1			22
ZA	Pont Royal	Chamousset			1	1		1				1					4
ZA	Rougemont	Chateauneuf		1				1									2
ZA	Goanna	Cruet		6	5	4	3	2	1	1							22
ZI	Pont de Coise	Coise		5	5	5	2	3	1	3							24
ZA	Grande Bellavarde	Chamoux-sur-Gelon		1	3					1	1	2					8
ZA	Carouge	Saint Pierre d'Albigny		7	9	2	2	8	3	5					2	2	4
		Total		23	25	16	9	16	5	12	6	3	2	1	2	2	4

i. La production de déchets sur le territoire

a. Les ordures ménagères

i. La collecte

La collecte des ordures ménagères est hebdomadaire (C1).

Elle s'effectue soit en porte à porte, soit en point de regroupement dans des bacs collectifs ou des conteneurs semi-enterrés. Le nombre de conteneurs semi-enterrés tend à augmenter, il n'y a pas actuellement de choix de déploiement total sur tout le territoire. Les CSE sont installés au cas par cas, selon des besoins bien identifiés.

ii. Le traitement

Les ordures ménagères sont incinérées à l'unité de valorisation énergétique de Chambéry (production d'électricité et de chauffage urbain), gérée par Savoie déchets.

La communauté de communes continue de s'acquitter de l'emprunt contracté par l'ancien syndicat de gestion (le SIMIGEDA) pour rembourser le plan d'urgence de l'incinérateur de Gilly sur Isère.

iii. La tarification des professionnels

Pour les OM des professionnels, une redevance spéciale harmonisée est en vigueur depuis 2017. La redevance spéciale (RS) se calcule selon un forfait comprenant une **part fixe** et une part variable :

- Jusqu'à 660 L collectés par semaine, le producteur paye seulement la TEOM.
- Au-delà de 660 L collectés par semaine : le producteur paye la TEOM pour les 660 L par semaine et la RS pour les volumes supplémentaires :

iv. Les tonnages

	Tonnage OM	Évolution n/n-1	Tonnage Refus de tri	Évolution n/n-1
2019	2 009		65,14	
2020	2 085	4%	38,89 t+ 67,38 t de collecte sélective incinérée cause COVID	39 %
2021	2 163	4%	66,051	-38 %
2022	2 184	1%	90,859	27,3 %
2023	2 080	-5%	129,682	30 %

a. Les recyclables

i. La collecte

La collecte des recyclables est réalisée en point d'apport volontaire (PAV) en tri-flux.

70 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire, regroupant 195 conteneurs aériens et semi-enterrés pour les emballages, le verre et le papier. En moyenne, le ratio est d'1 conteneur installé pour 200 personnes.

Jusqu'en 2022, sur les 14 communes, la collecte des recyclables était organisée en flux fibreux (papiers et cartons) et non fibreux (emballages hors cartons).

Depuis 2023, la collecte se fait en multi-matériaux : l'ensemble des recyclables emballages et papiers est regroupé dans un même bac. Ce changement correspond à l'objectif national d'harmoniser les consignes de tri des emballages et des papiers.

En janvier 2023, la collectivité a également mis en place l'extension des consignes de tri, ainsi plus d'emballages sont collectés pour être recyclés.

ii. Le traitement

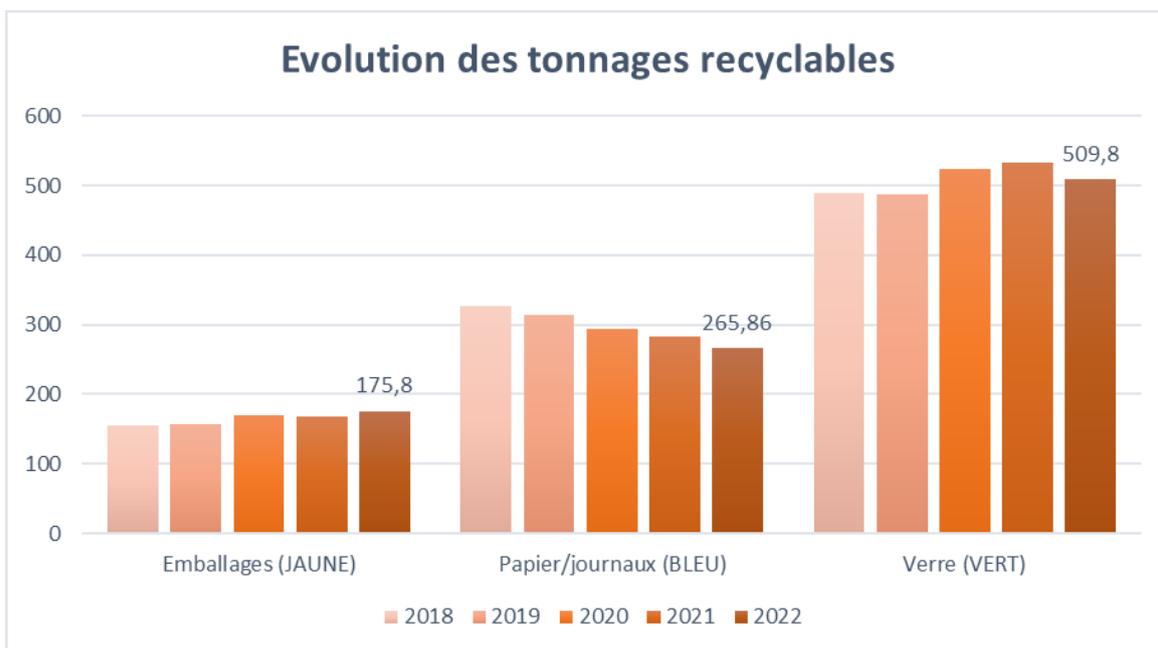
Depuis janvier 2023, les emballages collectés sur le territoire sont envoyés au centre de tri de Chambéry, géré par SAVOIE DECHETS.

Une fois triés et conditionnés, les déchets sont acheminés vers les repreneurs de la Communauté de communes dans le cadre du contrat établi avec Citéo.

En 2025, un nouveau centre de tri sera opérationnel permettant un tri plus affiné et plus performant.

	2019	2020	2021	2022	2023
Emballages (JAUNE)	157	169,5	168	175,8	472,57
Papier/journaux (BLEU)	313,6	293,9	283,5	265,86	
Verre	487,4	523,9	532,5	509,8	500,84
TOT RECYCLABLES	957,9	987,3	984	951,46	973,41

iii. Les tonnages



iv. Les bornes textiles

Les bornes textiles sont actuellement collectées par TRIVALLEES.

Les textiles sont envoyés au centre de tri de textiles d'ALPES TLC à Ugine qui emploie des personnes en insertion pour trier environ 70 familles de textiles.

	2020	2021	2022	2023
Déchèterie St Pierre d'Albigny (2 bornes)	8 675	6555	8730	6830
SPA - Collège	6 215	6405	7615	6430
Cruet - Eglise	4 420	3280	3350	2530
St Jean de la porte	4 145	3760	2315	3020
Coise - Mairie	3 435	5070	4240	3645
Chamoux/Gelon - Mairie	4 190	6165	6245	5440
Déchèterie Chamoux sur Gelon	2 430	3555	3025	2110
TOTAL	33 510	34860	35520	30005

b. Analyse des tonnages OMR + recyclage

De 2017 à 2022, les tonnages d'OMR ont fluctués, d'abord en baisse puis en légère augmentation. La quantité d'ordures ménagères produites par un habitant de Cœur de Savoie est toujours 22% plus faible qu'un habitant en milieu mixte rural en AURA.

	Cœur de Savoie			Auvergne-Rhône-Alpe Mixte rural		
	Ratio kg/hab.	Évolution n/n-1		Référence kg/hab.	Écart	
		kg/hab.	%		kg/hab.	%
2019	166			215	-49	-23%
2020	171	5	3%	216	-45	-21%
2021	171	0	0%	220	-49	-22%
2022	171	0	0%	210	-39	-19%
2023	163	-8	5%	210	-47	-22%

En 2023, une baisse de -4.76% du tonnage des OMR a été observée.

Après 3 années de baisse, le **tonnage des emballages plastiques et papiers** augmente de 6%. Cette tendance est due à l'extension des consignes de tri.

La quantité d'emballages et papiers collectés pour un habitant de Cœur de Savoie est toujours plus faible qu'un habitant en milieu mixte rural en Auvergne Rhône Alpes, de 12%.

	Cœur de Savoie			Auvergne-Rhône-Alpes Mixte rural		
	Ratio kg/hab.	Évolution n/n-1		Référence kg/hab.	Écart	
2019	39	/	/	43	-4	-8%
2020	38	-1	-3%	44	-6	-13%
2021	36	-2	-5%	45	-9	-19%
2022	35	-1	-3%	42	-7	-17%
2023	37	2	6%	42	-5	-12%

De 2017 à 2022, les tonnages des recyclables augmentent pour les emballages et baissent sensiblement pour le papier.

Le tonnage du verre après une augmentation jusqu'en 2021, baisse régulièrement depuis.

c. Les déchèteries

Le fonctionnement

Sur le territoire, deux déchèteries intercommunales sont gérées par la Communauté de communes pour les habitants des 14 communes : la déchèterie de **Saint Pierre d'Albigny** et celle de **Chamoux sur Gelon**.

Les professionnels sont facturés en fonction du volume des déchets qu'ils viennent déposer.

Pour rappel, il s'agit des entreprises, des commerçants, des artisans et des gros producteurs de déchets. Cette facturation ne s'applique pas aux communes et aux collectivités.

Les particuliers et les associations ne sont pas facturés en-dessous du volume annuel de 30m3.

Le contrôle d'accès en déchèterie

Un contrôle d'accès, avec un système de carte, a été installé courant 2021.

Le système de contrôle d'accès installé depuis 2021 a permis de connaître objectivement les fréquentations.

Ainsi en avril 2023, les horaires des 2 déchèteries (St Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon) ont été modifiés pour être au plus juste de l'utilisation faite par les habitants.

La fréquentation

FREQUENTATION / passages	2022		2023	
	<i>St Pierre d'Albigny</i>	<i>Chamoux-sur-Gelon</i>	<i>St Pierre d'Albigny</i>	<i>Chamoux-sur-Gelon</i>
Particuliers	28661	12090	26 554	11402
Professionnels	1096	399	838	364
Communes	435	92	339	55
Association	298	13	293	43
Administration	90	36	83	34
Total	30580	12630	28107	11898

La fréquentation diminue de 7,4% entre 2022 et 2023.

Les éco-organismes

Les éco-organismes récoltent les éco-contributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets, dès lors que ces collectivités ou ces opérateurs en font la demande.

La Communauté de communes adhère à plusieurs éco-organismes et d'autres organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets sur les 2 déchèteries :

Eco-maison pour les déchets d'ameublement, les jeux et jouets et les Articles de Bricolage et de Jardin non thermiques

EcoDDS pour les déchets dangereux des ménages et les Outils du Peintre

Refashion pour le textile

Corepile pour les piles et les batteries

Ecosystem pour les déchets électriques et électroniques dits D3E

Ecologic pour les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) et les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques

La recyclerie

Le réemploi est l'ensemble des systèmes et filières permettant de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés. Il permet de donner « une seconde vie ». Il évite que des objets en fin de vie ne soient détruits, il évite que l'objet devienne un déchet.

Sur notre territoire, l'association Fibr'ethik organise le réemploi à travers sa recyclerie, 2022 est la première année complète d'activité du magasin de la recyclerie.

En plus des dépôts à la recyclerie même, des conteneurs sont installés sur les 2 déchèteries afin de faciliter le geste pour les usagers. Il s'agit bien de favoriser la récupération et la réutilisation des objets plutôt que le traitement et le recyclage des déchets. Afin d'aider les usagers dans le geste de valorisation des dépôts qu'ils font, les gardiens sont formés pour reconnaître les dépôts intéressants pour la recyclerie.

	2022	2023	Evolution n/n-1
St Pierre d'Albigny	1,6	5,9	73%
Chamoux-sur-Gelon	0,6	2	70%
Tonnages	2,2	7,9	

Les tonnages des déchèteries

	Ratio kg/hab.	Évolution n/n-1	
		kg/hab.	%
2019	309	/	/
2020	286	-23	-7%
2021	255	-31	-11%
2022	233	-22	-9%
2023	206	-27	-12%

Analyse des tonnages des déchèteries

Depuis la mise en place du système de contrôle d'accès, les tonnages sont en baisse sur les 2 déchèteries.

La répartition des déchets représentant 80% du volume de déchets en déchèterie est la même qu'en 2021 : Les gravats (23 et 24%), les végétaux (23%), les encombrants (20%) et le bois (16 et 14%)

ii. Analyse du diagnostic

INTERNE :

ATOUTS

- Collectivité engagée dans différents programmes : PCAET, PAT, PECCS...
- Territoire engagé pour la protection de l'environnement
- Un premier PLPDMA qui a permis de développer de nombreuses actions et faire connaître le service déchets comme lieu ressource dans la prévention et la réduction des déchets

FAIBLESSES

- Territoire séparé : 14 communes gérées en direct et 27 gérées par le Sibrecsa. Concertation et harmonisation avec ce syndicat sur certaines thématiques (déchèterie, compostage) mais pas sur toutes : collecte, politique de déploiement de PAV...
- Arrêt de l'expérimentation de la taxe incitative sur 4 communes, en janvier 2021
- Manque de moyens financiers et de communication
- Historique des ex-communautés de communes qui peut parfois perdurer
- Vigilance vis-à-vis du budget déchets (marchés en constante augmentation, augmentation de la TGAP, réglementation changeant beaucoup...)
- Peu de structures, associations présentes sur les 14 communes, avec qui réaliser des partenariats

EXTERNE :

OPPORTUNITES

- Population rurale plus sensible à l'environnement
- 79 % d'habitat individuel (maison)
- Les populations souhaitent de plus en plus consommer local et de meilleure qualité
- Présence d'une recyclerie sur le territoire

MENACES

- Territoire peu dense : difficile de toucher toutes les populations
- Les prix augmentent et la consommation locale s'avère plus chère
- Quantité d'ordures ménagères faible donc la marge de réduction est moins importante
- Production de DMA supérieure à la moyenne nationale
- Crise sanitaire qui a entraîné une augmentation des protections en plastique, des masques et des emballages uniques

iii. Les fiches actions

Les fiches actions détaillent les actions à mettre en œuvre pour déployer le Plan de Prévention de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Ces fiches-actions sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opéré chaque année. Les fiches présentées dans ce document sont donc mises à jour régulièrement et de nouvelles fiches-actions pourraient être intégrées au cours du programme.

Suite au travail de concertation mené à la fois avec les élus de la commission déchets et avec un groupe d'habitants, il a été décidé de développer 17 actions autour de quatre axes :

- Favoriser la réduction et la gestion in-situ des biodéchets
- Accompagner les changements de comportement
- Allonger la durée de vie des objets, faciliter leur seconde vie
- Développer la sensibilisation et la communication

Chaque axe se décline autour de trois à cinq actions, détaillées ci-dessous.

<p>Axe 1 : Favoriser la réduction et la gestion in-situ des biodéchets</p>	<p>Action 1.1 : Développer le compostage partagé et d'établissement</p> <p>Action 1.2 : Développer le compostage individuel, encourager et rendre pérenne la pratique</p> <p>Action 1.3 : Promouvoir la réduction des végétaux envoyés en déchèteries</p> <p>Action 1.4 : Développer et structurer des solutions de broyage des végétaux</p>
<p>Axe 2 : Accompagner les changements de comportement</p>	<p>Action 2.1 : Promouvoir les bonnes pratiques d'achats alimentaires</p> <p>Action 2.2 : Accompagner les organisateurs d'évènements dans le tri et la réduction des déchets</p> <p>Action 2.3 : Développer l'utilisation du Stop Pub</p> <p>Action 2.4 : Proposer un programme d'ateliers et de visites autour de la réduction des déchets</p> <p>Action 2.5 : Organiser un évènement dédié à la réduction des déchets à l'échelle du territoire</p> <p>Action 2.6 : Lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Action 2.7 : Orienter les entreprises, les industriels dans le tri et la réduction de leurs déchets</p>
<p>Axe 3 : Allonger la durée de vie des objets, faciliter leur seconde vie</p>	<p>Action 3.1 : Communiquer sur les possibilités de réparation et/ou d'aide</p> <p>Action 3.2 : Développer des espaces d'échange d'objets en bon état</p> <p>Action 3.3 : Poursuivre le soutien au fonctionnement de la recyclerie</p>
<p>Axe 4 : Développer la sensibilisation et la communication autour de la réduction des déchets</p>	<p>Action 4.1 : Développer la communication autour des actions du PLP</p> <p>Action 4.2 : Poursuivre les animations avec les enfants et les jeunes</p> <p>Action 4.3 : Développer l'éco exemplarité des collectivités</p>



Fiche Action 1.1 : Développement du compostage partagé et d'établissement

Flux	Déchets de cuisine, de table et, si pertinent, d'entretien des espaces verts.	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Loi AGECE : obligation de proposer à tous les habitants du territoire une solution de valorisation des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. - PCEAT : Promouvoir les bonnes pratiques du compostage individuel, Témoigner des performances par des indicateurs de suivi - Choix des élus du développement des solutions de compostage de proximité suite à une étude sur la gestion des biodéchets 	
Objectif	Mettre à disposition des habitants en logement collectif et des établissements du territoire produisant des déchets de cuisine et de table une solution de traitement des biodéchets, in-situ, économique et écologique.	
Impact	Sensibilisation : 2/5	Réduction : 4/5
	Lien social : 4/5	
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie Martine Grignon	
Moyens	Temps agent : 2 jours/semaine	Budget estimé : 10 000 €/ an
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Bac de compostage collectif (600 et 800 L) - Panneaux de communication, guide de communication - Fourches, griffes, chaines, bioseaux - Matériel d'animation 	
Public(s) visé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants en logements collectifs ou sans jardins - Equipements collectifs ou communaux - Etablissements et entreprises 	
Possibilités d'évolution	Production des composteurs collectifs par un EBE local.	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Description de l'action	Echéance
Augmenter le nombre de sites de compostage collectif avec un maillage cohérent	2024-2029
Former et accompagner des référents pour chaque site	1f/ an
Faire le suivi des sites et organiser des animations autour de ce thème	
Accompagner l'installation de site de compostage d'établissement	2024-2029
Participer aux évènements nationaux	1 à 2f/ an

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
OPAC	Prêt de terrain
Communes	Prêt de terrain, relais de communication
Etablissements scolaires, Entreprises, établissements publics, assos	Accueil et utilisation de site de compostage collectif, sensibilisation des élèves et du personnel

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateur quantitatif	Indicateur qualitatif
Nombre de sites installés	Quantité de biodéchets détournée

Fiche Action 1.2 : Développer le compostage individuel, encourager et rendre pérenne la pratique

Flux	Biodéchets produits par les particuliers (cuisine, table, végétaux) soit 30% de la poubelle en moyenne	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Loi AGECC : obligation de proposer à tous les habitants du territoire une solution de valorisation des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. - PCEAT : Promouvoir les bonnes pratiques de compostage auprès des particuliers, témoigner des performances par des indicateurs de suivi de la politique de compostage - Choix des élus du développement des solutions de compostage de proximité suite à une étude sur la gestion des biodéchets 	
Objectif	Mettre à disposition des habitants possédant un jardin une solution de traitement des biodéchets, pratique et économique. Encourager et accompagner la pratique du compostage	
Impact	Sensibilisation : 3/5	Réduction : 5/5
	Lien social : 2/5	
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie - Martine Grignon	
Moyens	Temps agent : 1 jour/semaine	Budget estimé : 15 000 €/ an
Matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Bac de compostage individuel (400 L) - Bioseaux et livrets de communication - Matériel d'animation 	
Public(s) visé(s)	- Habitants possédant un jardin	
Evolution	Vente dans les locaux de Cœur de Savoie	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Description de l'action	Echéance
Continuer la campagne de promotion du compostage et de distribution de composteurs gratuits	2024-2029
Campagne de communication	
Relayer les informations et bonnes pratiques autour du compostage dans la communication du service	
Faire un suivi des habitudes de compostage	2024-2029
- Accompagner les habitants	
- Recontacter sous 6 mois : vérification des pratiques	
Formations les habitants : guide composteurs	2027 - 2029
Participer aux évènements nationaux	Une fois par an

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Communes	Prêt de salles, relais de communication
Jardins partagés	Accueil de vente délocalisées

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateur quantitatif	Indicateur qualitatif
Nombre de composteurs vendus	Nombre de familles continuant le compostage après un an

Fiche Action 1.3 : Promouvoir la réduction des végétaux envoyés en déchèteries

Flux	Déchets verts en déchèteries	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Loi AGECE : obligation de proposer à tous les habitants du territoire une solution de valorisation des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. - PCEAT : Promouvoir les bonnes pratiques de compostage auprès des particuliers, témoigner des performances par des indicateurs 	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions de sensibilisation au jardinage au naturel ✓ Mise en relation de particuliers afin de favoriser l'échange de service ou de matériel (broyeurs, broyat de bois, compost, ...) ✓ Organiser des formations pour les particuliers autour des bonnes pratiques du jardinage ✓ Proposer une formation pour les agents municipaux sur la gestion in-situ des déchets verts (mutualisée avec le SIBRECSA) 	
Impact	Sensibilisation : 4/5	Réduction : 2/5
	Lien social : 3/5	
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie - Martine Grignon	
Moyens	Temps agent : 6 jours/an	Budget estimé : 500 €/an
Matériel		
Public(s) visé(s)	Particuliers possédant un jardin, communes	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapas	Echéance
Partenariat avec les associations de jardinage	
- Formation des adhérents	
- Utilisation de lieux comme support de formation	
Stand de sensibilisation (déchèterie, site de compostage, jardinerie, ...)	2024-2029
Ateliers de sensibilisation jardinage au naturel	Une fois par an
Sous-action Commune verte	2025-2029
- Proposition de projet aux communes du territoire	
- Formation des agents municipaux volontaires	
- Suivi des communes participantes	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
SIBRECSA	Mutualisation des formations
Les Epigées	Organisme de formation
Espaces de démonstration (Jardins partagés, jardineries)	
Service Biodiversité de Cœur de Savoie	Information espèces invasives, biodiversité

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre de personnes sensibilisées	



Fiche Action 1.4 : Développer et structurer des solutions de broyage des végétaux

Flux	Déchets verts en déchèteries	
Contexte		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer une solution in-situ de traitement des déchets verts, faciliter l'alimentation en broyat des composteurs collectifs, permettre aux habitants de se procurer du broyat de bois. ✓ Mise en place de plateforme de broyage en lien avec les communes entre septembre et mars ✓ Développement d'une aide à la location de broyeur pour les particuliers 	
Impact	Sensibilisation : 3/5	Réduction : 4/5
	Lien social : 1/5	
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie - Martine Grignon	
Moyens	Temps agent : 1 jour/mois	Budget estimé : 10 000 €/an
Matériel	Communication	
Public(s) visé(s)	Communes, particuliers possédants un jardin	
Possibilités d'évolution	Evolution de la prestation extérieure à l'intervention communale ou intercommunale par les services techniques de Cœur de Savoie.	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Continuation des plateformes de broyage	De septembre à mars de chaque année
Détermination d'une quantité de journée de broyage par an	
Sensibilisation des mairies aux déchets verts municipaux	
Formation des agents municipaux des communes volontaires à la gestion in situ des déchets verts (mutualisée avec le SIBRECSA)	
Aide à la location de broyeur	2025
Elaboration d'une procédure d'aide financière pour la location/achat de broyeurs	
Définition d'une enveloppe globale pour la sous-action	
Campagne de communication pour faire connaître cette action	
Déploiement de l'aide sur le territoire (14 communes ?)	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Fibr'ethik	Broyage sur les plateformes
Loueurs / vendeurs de broyeurs	Communication autour de l'action
Communes	Prêt de terrain, relais de communication, gestion des plateformes de broyage sur place, utilisation du broyat par les services techniques municipaux

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre de jours d'ouverture de plateformes	Quantité de déchets vert broyés par an
Nombre de communes participantes	Nombre de bénéficiaires de l'aide à la location

Fiche Action 2.1 : Sensibiliser aux bonnes pratiques d'achats alimentaires

Flux	Emballages alimentaires	
Objectif général	Sensibiliser et encourager les achats en vrac/coupe ou en emballages consignés	
Description de l'action	✓ Communiquer auprès des commerçants sur l'achat sans emballage et la consigne, fournir de la documentation et de la communication afin de mettre leur engagement en valeur ✓ Sensibiliser les habitants à ces possibilités par des stands, des ateliers et de la communication	
Impact	Sensibilisation : 3/5 Impact social : 2/5	Réduction : 2/5
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie - Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 6 jours/an	Budget estimé : 500 €/ an
Matériel	Kit de communication à destination des commerçants, Matériel d'animation et de communication	
Public(s) visé(s)	Commerçants, habitants du territoire	
Possibilités d'évolution		

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Liste de commerçants potentiels partenaires	2024
Communication envers les consommateurs	2024-2029
Elaboration d'outils de communication autour du sujet	
Organisation de stand d'information des consommateurs, chez les commerçants ou sur les marchés	
Accompagnement des commerçants volontaires	2025-2029
Conception de communication pour les commerçants souhaitant s'engager plus avant dans la démarche	
Communication de Cœur de Savoie sur les commerçants engagés	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Service économie de Cœur de Savoie	Relais d'information, connaissance des commerces du territoire
Service alimentaire	Connaissance des producteurs locaux, relais d'information
Alpes consignes	Mise en place d'un système de collecte/lavage des bouteilles en verre, communication

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre de commerçants engagés	Nombre de consommateurs sensibilisés
Nombre de stands tenus	

Fiche Action 2.2 : Accompagner les évènements dans le tri et la réduction des déchets

Flux	Déchets produits par les évènements, tous flux confondus	
Contexte	Développement de la collecte hors foyer, Collecte de la totalité des recyclables en PAV sur le territoire	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la quantité de déchets produits pendant les évènements, améliorer leur tri ✓ Acquisition et mise à disposition de matériel pour faciliter le tri pendant les évènements ponctuels ✓ Créer un accompagnement et le proposer aux organisateurs ✓ Travail interne entre les services sur l'amélioration des évènements de cœur de Savoie. 	
Impact	Sensibilisation : 3/5 Impact social : 2/5	Réduction : 2/5
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie - Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 6 jours/an	Budget estimé : 3 000 € /an
Matériel	Totems de tri, Mini-colonnes Outils de formation des équipes des organisateurs	
Public(s) visé(s)	Organisateurs d'évènements, internes ou externes à Cœur de Savoie	
Possibilités d'évolution	Possibilité de spécialiser les propositions en fonction des évènements (par exemple pour le sport)	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapas	Echéance
Amélioration du tri	2024-2029
- Elaboration d'un programme de suivi des évènements	
- Acquisition de matériel de tri (mini colonnes, ...)	
- Communication auprès de tous les évènements du territoire	
- Communication interne à Cœur de Savoie	
- Planning d'utilisation du matériel	
- Accompagnement des évènements en fonction des besoins	
Accompagnement dans la réduction des déchets	2025-2029
- Liste (livret) d'action possibles pour les évènements	
- Liste de partenaires possibles sur le territoire	
- Proposition d'accompagnement dans la réduction des déchets (partenariat éventuel avec des professionnels spécialisés)	
- Communication régulière envers les organisateurs	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Producteurs de boissons en bouteilles consignées	Solution possible pour les organisateurs d'évènements
Office de tourisme	Relais de communication, information sur les évènements

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nb d'évènements organisés	Quantité de déchets détournés et évités

Fiche Action 2.3 : Développer l'utilisation du Stop Pub

Flux	Papiers imprimés, publicités non adressées	
Contexte		
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la quantité de papier jeté, y compris hors des filières de recyclage ✓ Faciliter l'utilisation du sticker « Stop Pub » sur les boîtes aux lettres afin d'éviter la publicité non souhaitée et les déchets liés à cette publicité ✓ Faire un suivi du nombre de Stop Pub présent actuellement sur les boîtes aux lettres ✓ Mettre à disposition les « Stop Pub » lors de manifestations organisées. 	
Impact	Sensibilisation : 2/5 Impact social : 0/5	Réduction : 2/5
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 2 jours/an	Budget estimé : 500 €
Matériel	Autocollants « Stop pub »	
Public(s) visé(s)	Tous les foyers non équipés	
Possibilités d'évolution	Possibilité que la loi évolue pour généraliser la mise en place du « oui pub », auquel cas l'action deviendra caduque.	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapas	Echéance
Communication envers les mairies sur la disponibilité du stop pub	2024-2029
Communication envers les usagers sur le stop pub	2024-2029

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Communes	Mise à disposition des autocollants
Poste	Comptage régulier du nombre de Stop Pub présents

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nb de stop pub sur le territoire	

Fiche Action 2.4 : Proposer un programme d'ateliers et de visites autour de la réduction des déchets

Flux	Tous déchets confondus	
Contexte	Suite à l'organisation d'un défi de réduction des déchets, un programme d'animation semestriel a été développé dès septembre 2022.	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les habitants aux problématiques déchets, faire découvrir des possibilités ✓ Faire découvrir les méthodes et les lieux de la gestion des déchets ✓ Sensibiliser aux quantités générées, faire prendre conscience du problème ✓ Faire découvrir des solutions et techniques de réduction des déchets ✓ Relayer les actions du territoire par un biais ludique 	
Impact	Sensibilisation : 4/5 Lien social : 3/5	Réduction : 2/5
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie -Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 3 jours/mois	Budget estimé : 1 000 €
Moyens matériels	Matériel et lieux d'animation, couts d'impression, animation interne et prestataire	
Public(s) visé(s)	Usagers du territoire	
Possibilité d'évolution	Le SIBRECSA souhaite démarrer l'organisation d'animations grand public en 2024, de manière complémentaire.	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapas	Echéance
Développements de partenariats	2024-2029
Préparation	Mai-juin et novembre - décembre de chaque année
Constitution du programme du semestre suivant	
Prise de contact avec les partenaires envisagés	
Etablissement de la liste définitive	
Réservation des salles nécessaires	
Communication	Deux fois par an (été et hiver)
Etablissement des modèles graphiques	
Mise en page Impression et diffusion	
Animation	Chaque semestre
Déroulement du programme	
Bilan exploitation et modification pour le suivant	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Associations	Organisation et communication
Prestataires	Organisation de certaines animations
Mairie	Prêt de salle et communication
Service communication CC	Conception de la communication
Imprimeur	Impression de la communication

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Diversité des animations	Nombre de participants

Fiche Action 2.5 : Organisation d'un évènement dédié à la réduction des déchets à l'échelle du territoire

Flux	Tous déchets confondus	
Contexte	Actuellement, peu d'évènements axés environnement sur le territoire.	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Innover en proposant des animations ludiques ou artistiques ✓ Organiser un évènement d'ampleur ✓ Créer un rendez-vous annuel autour de ces thématiques ✓ Avoir une communication ciblée importante pendant quelques mois ✓ Créer de bonnes conditions pour une synergie entre des acteurs du territoire. 	
Impact	Sensibilisation : 4/5 Lien social : 4/5	Réduction : 2/5
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie - Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 12 jours/an	Budget estimé : 1 000 €
Matériel	-	
Public(s) visé(s)	Usagers, Associations, Professionnels	
Possibilité d'évolution	Organisation en partenariat avec le SIBRECSA	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Développement de partenariats	2024-2029
Préparation	Premier semestre de chaque année
Prise de contact des acteurs du territoire intéressés	
Préparation du programme de l'évènement	
Définition des informations pratiques (date, lieu, ...)	
Réunion de préparation avec les différents acteurs	
Prévoyance du matériel, réservation auprès des services techniques	
Relance des acteurs avec les informations à jour	
Communication	Premier semestre de chaque année
Campagne de communication	
Communication après coup	
Réalisation	Une fois par an, milieu de l'année
Evènement	
Bilan	Second semestre
Bilan et remerciement	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Associations	
Communes	
Services de Cœur de Savoie	

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre de participants	Nombre de partenaires impliqués

Fiche Action 2.6 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Flux	Aliments encore consommables	
Contexte	Service Agriculture et alimentation créé depuis 2017, ayant plusieurs missions autour de la souveraineté alimentaire	
Objectif	✓ Réduire la part de déchets biodégradables gaspillés dans une optique d'économie des ressources	
Impact	Sensibilisation : 3/5 Lien social : 3/5	Réduction : 3/5
Pilote et contact	Cœur de Savoie	
Moyens	Temps agent : 6 jours/an	
Matériels	-	
Public(s) visé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Professionnels de l'alimentaire 	
Possibilités d'évolution	Evolution probable en fonction des résultats de l'enquête et du projet Alimentaire Territorial	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Enquête sur les habitudes alimentaires des habitants	2024-2025
Soutien aux producteurs locaux en circuits courts	2024-2029
Aide au développement des points de ventes locaux et à la vente à la ferme	2024-2029

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Service Agriculture et alimentation	Porte l'action
Agriculteurs, commerçants locaux	Vente en circuits courts
Association	Animation, sensibilisation

Indicateurs de résultat :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre de producteurs locaux	Résultats de l'enquête réalisée



Fiche Action 2.7 : Accompagner les entreprises et les industriels dans le tri et la réduction de leurs déchets

Flux	Tous déchets issus des professionnels	
Contexte	La compétence de gestion des déchets issus des professionnels est délicate. Cœur de Savoie accepte d'inclure les déchets similaires aux déchets ménagers, tant en matière de nature que de quantité.	
Objectif	✓ Proposer des solutions de tri et de réduction envers les professionnels	
Impact	Sensibilisation : 2/5 Lien social : 2/5	Réduction : 4/5
Pilote et contact	Service déchets de Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 12 jours/an	Budget estimé : 3 000 €
Moyens matériels	-	
Public(s) visé(s)	Professionnels	
Possibilités d'évolution		

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Questionnaire sur les besoins et les problèmes, en lien avec la Redevance Spéciale	2024
Proposition d'actions possibles	2025-2029
- Accompagnement au tri	
- Accompagnement au compostage d'établissement (cf fiche 1.1)	
- Accompagnement autour de la réduction des déchets de l'entreprise	
Communication envers les professionnels sur les thématiques déchets	2024-2029

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Professionnels du territoire	Volontaire pour des projets de réduction des déchets
Service économie	Relais de communication

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre d'entreprises participantes	

Fiche Action 3.1 : Communiquer sur les possibilités de réparation et/ou d'aide

Flux	Déchets arrivant en déchèteries (DEEE, textiles, mobilier, jouets, ...)	
Contexte	✓ Fonds de réparation nationaux, soutenu par des éco-organismes ✓ Réseau Répar'acteur, soutenu par la CAA	
Objectifs	✓ Mise en valeur des possibilités de réparation sur le territoire ✓ Faciliter la mise en relation et l'entraide dans ce domaine ✓ Faciliter la connaissance des ressources existantes pour l'installation de nouvelles possibilités	
Impact	Sensibilisation : 4/5 Lien social : 3/5	Réduction : 2/5
Pilote et contact	Service Déchets Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 12 jours/an	Budget estimé : 3 000 €
Moyens matériels	-	
Public(s) visé(s)	Tout public	
Possibilités d'évolutions	En fonction des réparateurs sur le territoire	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Etablissement d'une liste d'acteurs du territoire , mise à jour régulière de la base de données	2024
Communication auprès des usagers des possibilités	2024-2029
Mise en valeurs des solutions au niveau local et national	mi-2024-2029
- Mise en valeur des acteurs du territoire	
- Mise en valeur des solutions d'aide au niveau national et local	
Information régulière sur les évolutions de l'écosystème local autour de la réparation	2025-2029
Relais d'astuces et de techniques sur le sujet	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Réparateurs du territoire	Possibilités de réparations, animations de sensibilisation
Fibr ethik	Organisation d'atelier, relais mutuels de communication

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre de communications	Réalisation listing et mise à jour



Fiche Action 3.2 : Développement d'espaces d'échange d'objets

Flux	Déchets arrivant en déchèteries (DEEE, textiles, mobilier, jouets, ...)	
Contexte	Organisations de zones de gratuités thématiques avec des partenaires locaux	
Objectifs	✓ Faciliter la création + jeter	
Impact	Sensibilisation : 4/5 Lien social : 5/5	Reduction : 2/5
Pilote et contact	Service Déchets Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 12 jours/an	Budget estimé : 500 €/ an
Matériels	Tables, barnums, communication, affiches de sensibilisation	
Public(s) visé(s)	Tout public	
Possibilités d'évolution	Mise en place d'un espace d'échange permanent	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Consolidation d'un réseau de partenaires	2024-2029
Développement de zones de gratuité temporaires	2024-2029
Contact avec des acteurs intéressés	
Etablissement d'un planning	
Inclusion dans la communication prévue	
Organisation de zones de gratuité thématiques	
- Bibliothèques (livres)	Une fois par an, après le désherbage (élimination et renouvellement des collections)
- Emmaüs et Fibr'ethik (textile)	Une fois par an chacun
- Ludothèque (jeux et jouets)	Une fois par an (fête du jeu)
Pérennisation des zones de gratuité	
Communication sur les zones de gratuité organisées par des acteurs du territoire	2025-2029

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Bibliothèques	Accueil ZG, stock de départ, communication
Emmaüs	Accueil ZG, stock de départ, communication, récupération finale
Fibr ethik	Accueil ZG, stock de départ, communication, récupération finale
Ludothèque	Accueil ZG, stock de départ, communication
Boîtes à lire	Stock de départ, communication, récupération finale
Asso lire et créer	Stock de départ, communication, récupération finale
Eco-organismes	Soutien, supports de sensibilisation

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre ZG organisées dans l'année	Nombre de personnes sensibilisées
Quantités récupérées et reprises	

Fiche Action 3.3 : Poursuivre le soutien au fonctionnement de la recyclerie

Flux	Déchets arrivant en déchèteries (DEEE, textiles, mobilier, jouets, ...)	
Contexte	Recyclerie existante sur le territoire, gérée par l'association Fibr'ethik	
Objectif	✓ Encourager les solutions de détournement des déchets réutilisables	
Impact	Sensibilisation : 3/5 Lien social : 3/5	Reduction : 2/5
Pilote et contact	Service Déchets Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 2 jours/an	Budget :
Matériels	Conteneurs maritimes mis à disposition dans les 2 déchèteries Construction d'un bâtiment	
Public(s) visé(s)	Habitants du territoire	
Possibilités d'évolution	En fonction de l'évolution des projets de Fibr'ethik	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapas	Echéance
Maintien des caissons de réemploi dans les déchèteries	2024-2029
Soutien au développement de la recyclerie	2024-2029
Soutien financier par le service déchets	
Soutien au développement de l'atelier de réparation	
Communication	
Organisation d'évènements communs	Mi 2024-2029

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Fibr'ethik	Gestionnaire de la recyclerie

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Quantités détournées par Fibr'ethik	Evènements organisés en commun



Fiche Action 4.1 : Développer la communication autour des actions du PLP

Flux	Tous flux confondus	
Contexte		
Description de l'action	✓ Utiliser les canaux de communication, réseaux et relais pour rendre visible le plan de prévention ✓ Communiquer sur le plan de prévention et faire connaître les actions du service	
Impact	Sensibilisation : /5 Lien social : /5	Reduction : /5
Pilote et contact	Service déchets Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 2 jours/mois	Budget estimé : 1 000 €
Matériel	- Magazines et publications de la collectivité - Bulletin municipaux - Communication en ligne : réseau sociaux, newsletters	
Public(s) visé(s)	Population du territoire	
Possibilités d'évolution	Mutualisation de la communication avec le SIBRECSA	

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Formation des agents à la communication, notamment numérique	2024
Conception et diffusion de la communication	2024-2029
Prévoir un planning de communication	
Conception de visuels et d'une charte graphique	
Conception de communication adaptable	
Diffusion de la communication	
Mise à jour régulière des outils et supports	
Recherche de nouveaux relais de communication	
Tenue de stands de communication sur des lieux de passage et événements locaux	Courant 2024-2029

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Service communication	Conception de la charte graphique et des supports de communication
Mairie	Relais de communication
Services Cœur de Savoie	Relais de communication, mutualisation d'outils de communication

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre et types de communications	

Fiche Action 4.2 : Sensibiliser les enfants et les jeunes

Flux	Tous flux confondus	
Contexte	Difficulté à s'insérer sur le temps scolaire (beaucoup de sollicitations), concurrence entre les différents services de cœur de Savoie	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des animations à destination des enfants et jeunes pour différentes structures et sur plusieurs thèmes. ✓ Sensibiliser aux problématiques autour des déchets, par le biais des jeunes ✓ Proposer un accompagnement aux établissements qui le souhaitent pour des projets plus ambitieux 	
Impact	Sensibilisation : 4/5 Lien social : 3/5	Reduction : 2/5
Pilote et contact	Service déchets Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 1 jours/mois	Budget estimé: 500 €
Moyens matériels	- Matériel d'animation	
Public(s) visé(s)	Enfants et jeunes	
Possibilités d'évolution		

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Etablir un catalogue d'animations cohérentes	2024
Créer des animations sur plusieurs thèmes	
Diffuser le catalogue envers toutes les structures possibles	Une fois par an, septembre
Mise à jour régulières des animations	2025-2029
Accompagnement de structures volontaires pour des projets	2024-2029

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Ecoles	Animations en classes
Mairies	Relais de communication, animation en périscolaire,
SIEGC	Animation en périscolaire
Centres de loisirs	Animation ponctuelles, organisation de projets
Espaces jeunes	Animation ponctuelles, organisation de projets
Conseils municipaux de jeunes	Organisation de projets

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre d'enfants sensibilisés	Nombre d'animations organisées
	Diversité des thèmes abordés

Fiche Action 4.3 : Développer l'éco-exemplarité des collectivités

Flux	Déchets produits par les collectivités, tous flux confondus	
Contexte		
Objectif	✓ Améliorer le tri et la gestion des déchets dans les collectivités et structures de Cœur de Savoie ✓ Sensibiliser et mettre en place des solutions de réduction des déchets dans des collectivités ou structures volontaires	
Impact	Sensibilisation : 3/5 Lien social : 2/5	Réduction : 2/5
Pilote et contact	Service déchets Cœur de Savoie Eliette Girardot	
Moyens	Temps agent : 1 jour/mois	Budget estimé : 3 000 € /an
Moyens matériels		
Public visé	Employés des collectivités, habitants	
Possibilités d'évolution		

DEROULEMENT DE L'ACTION :

Etapes	Echéance
Améliorer le tri des emballages et des papiers	2024-2029
- Elaborer une proposition d'accompagnement	
- Communiquer auprès des communes et des structures publiques	
- Acquérir le matériel nécessaire en fonction des demandes	
Animer des formations autour du tri dans un maximum de structures	Une fois par an
Communication sur les possibilités d'accompagnement sur le tri des déchets	2024-2029
Mettre en place des solutions en matière de réduction des déchets	2025-2029
- Etablir une liste d'action possibles en fonction des structures	
- Communiquer sur les propositions de Cœur de Savoie	
- Accompagner les établissements volontaires dans la réduction de leurs déchets	

PARTENAIRES ENVISAGES :

Partenaires	Type de partenariat
Communes	Communes volontaires pour des projets de réduction des déchets
Structures externes de cœur de Savoie	Formation des agents, amélioration du tri, projets

INDICATEURS DE RESULTAT :

Indicateurs d'impact	Indicateurs d'activité
Nombre d'établissement accompagnés	Baisse de quantité d'OM collectées
Nombre d'action de réduction mise en place par les établissements	

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 073-200041010-20240926-DEL_2024_161-DE